

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale, la commune de Bois-le-Roi intègre la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, créée au 1^{er} janvier 2017.



**Pays de
Fontaineb**
Communauté d'agglo

Elle se concrétise par la fusion de deux communautés de communes (celle du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine-et-Forêt »), et à l'intégration des communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

En quelques mots :

- 1 seule communauté d'agglomération
- 26 communes
- 61 conseillers communautaires, dont 5 pour Bois-le-Roi
- 68 212 habitants (populations municipales 2013, en vigueur le 1^{er} janvier 2016)

Infos pratiques

Président : Pascal Gouhoury (Maire de Samoreau)

Liens utiles

[Site de la Communauté d'Agglomération](#)

[Retrouvez le rapport d'activité 2022 de la communauté d'agglomération du Pays d...](#)

[Retrouvez le rapport d'activité 2023 de la communauté d'agglomération du Pays d...](#)